

# Particuliers

## Étranger en France : comment acheter un timbre fiscal ?

Vous souhaitez acheter un timbre fiscal pour effectuer une démarche administrative. Les timbres fiscaux sont vendus uniquement sous la forme dématérialisée (ou **électronique**). Les timbres fiscaux électroniques peuvent être achetés soit sur internet, soit dans un bureau de tabac.

Comment acheter un timbre fiscal pour un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) ?

Vous devez acheter un timbre fiscal pour valider votre VLS-TS.

Vous pouvez acheter le timbre fiscal soit sur internet, soit dans un bureau de tabac.

Sur internet  Dans un bureau de tabac

Comment acheter un timbre fiscal pour une attestation d'accueil ?

La personne qui demande la

[validation d'une attestation d'accueil \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2191\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2191)

doit acheter un timbre fiscal.

Vous pouvez acheter le timbre fiscal soit sur internet, soit dans un bureau de tabac.

Sur internet  Dans un bureau de tabac

Comment acheter un timbre fiscal pour une carte de séjour ou une carte de résident ?

Vous devez acheter un timbre fiscal pour une 1<sup>re</sup> demande, un renouvellement ou un duplicata pour l'un des documents suivants :

- › Carte de séjour
- › Carte de résident

Vous pouvez acheter le timbre fiscal soit sur internet, soit dans un bureau de tabac.

**Sur internet** **Dans un bureau de tabac**

**Comment acheter un timbre fiscal pour un document de circulation pour mineur étranger (DCEM) ?**

Vous devez acheter un timbre fiscal pour une 1<sup>re</sup> demande, un renouvellement ou un duplicata de [document de circulation pour étranger mineur \(DCEM\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2718) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2718>)

Vous pouvez acheter le timbre fiscal soit sur internet, soit dans un bureau de tabac.

**Sur internet** **Dans un bureau de tabac**

**Comment acheter un timbre fiscal lorsque pour un titre de voyage pour réfugié, apatride ou protégé subsidiaire ?**

Vous devez acheter un timbre fiscal pour une 1<sup>re</sup> demande, un renouvellement ou un duplicata de titre de voyage pour [réfugié](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F15401) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F15401>)

, [apatride](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F15402) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F15402>)

ou

[bénéficiaire de la protection subsidiaire](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2689) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2689>)

Vous pouvez acheter le timbre fiscal soit sur internet, soit dans un bureau de tabac.

**Sur internet** **Dans un bureau de tabac**

**Questions - Réponses**

- › [Nationalité française : comment acheter un timbre fiscal ?](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F32952) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F32952>)

Pour en savoir plus



[Timbre fiscal électronique \(https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp\)](https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp)

Source : Ministère chargé des finances

Où s'informer ?



[Buraliste partenaire pour un paiement de proximité \(https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite\)](https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

Services en ligne

➤ **Formulaire :**

[Achat sur internet du timbre fiscal – Titre pour étranger \(https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixSeries.jsp\)](https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixSeries.jsp)

➤ **Téléservice :**

[Demander le remboursement d'un timbre fiscal](#)

[\(https://timbres.impots.gouv.fr/pages/remboursement/choixFormulaire.jsp\)](https://timbres.impots.gouv.fr/pages/remboursement/choixFormulaire.jsp)

Textes de référence



[Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles L436-1 à L436-9](#)

[\(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070158/LEGISCTA000042772038/\)](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070158/LEGISCTA000042772038/)

Dispositions fiscales relatives aux titres de séjour